

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ALINE BRIDEAU	Numéro de permis 2019485	Date d'inspection Le 08 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Alinou		Numéro de téléphone (506) 351-0904	
Adresse 16 Paul Street Grand-Barachois NB E4P 7Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité a fait une visite de surveillance en après-midi. Le ratio est respecté lors de la visite.

COVID-19: le dépistage a été fait à l'arrivée du mentor en assurance de la qualité. Le mentor observe le port du masque et le régistre des visiteurs. Discussion des documents en relation avec le COVID-19 qui doivent être facilement accessibles. Mentor en assurance de la qualité repasse la section Gestion des éclosions ( Annexe F du guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19)

Le nom et les coordonnées de la mentor en assurance de la qualité doivent être mise à jour et le nom et les coordonnées de l'inspecteur doivent être aussi affichés. Ces informations ont été envoyé par courriel par la mentor.

original signé par  
Sylvie LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mars 2021

Date

original signé par  
Aline Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mars 2021

Date